



Implication des services de police dans le cadre de la gestion de l'espèce sanglier

La gestion du sanglier, comme pour les autres espèces, ne peut se concevoir sans cadre réglementaire afin de contrôler les dérives susceptibles de mettre en péril les populations.

Les divers services de Police – dont l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), chargés de l'application des différentes réglementations concernant le sanglier sont particulièrement sensibles aux problématiques concernant les modes et moyens de chasse, l'élevage et les détentions, le plan chasse et plan de gestion, schémas départementaux de gestion cynégétique.

Au chapitre de la répression du grand braconnage (ex. : de nuit en réunion par moyens prohibés), la Loi DTR de 2005 a donné aux services de Police de l'Etat des moyens d'investigation spécifiques permettant de réprimer à la satisfaction des chasseurs, ce type de délinquance.

L'Arrêté Ministériel du 08 octobre 1982, outil utilisé essentiellement par les services de l'ONCFS, a permis d'endiguer les nombreuses dérives concernant l'élevage : pollution génétique de l'espèce et dégâts aux cultures.

De plus en plus de départements mettent en œuvre un plan de chasse ou un plan de gestion pour encadrer la chasse du sanglier. Le contrôle de l'exécution et des réalisations –tant quantitatif (maxima/minima) que qualitatif fait partie des missions des services de police.

Les schémas départementaux de gestion cynégétique introduisent une nouvelle réglementation qui nécessite en particulier pour l'agrément, un consensus de tous les acteurs concernés –chasseurs, agriculteurs, forestiers, pour une application sereine et admise par tous. De même la sécurité à la chasse dont la formation est assurée par les instances cynégétiques est relayée sur le terrain que ce soit au niveau de l'information ou de la répression.

Pour conclure, la police de la chasse qui concerne le sanglier est réalisée dans l'intérêt général avec rigueur mais sans excès pour une chasse responsable. C'est l'accompagnement logique et nécessaire aux actions réalisées par les gestionnaires.

Luc SIMON - ONCFS Délégué Régional Adjoint Nord-Est
Benoît CLERC, David LEDUC – ONCFS Service départemental 57